

Après l'acharnement démesuré des verdets, Ramel meurt le lendemain après d'affreuses souffrances. L'assassinat plonge Toulouse dans la consternation.

La victime si tristement abandonnée pendant des heures fut, il est vrai, honorée d'obsèques solennelles qui auraient pu passer pour une sorte de réparation.

Le 18 août, toutes les autorités suivirent son cercueil ainsi qu'une partie de la population et aussi quelques-uns des assassins ; Daussonne entre autres osa se montrer et fut chassé par un des subordonnés de Ramel. Mais on s'en tint là.

Les semaines, les mois passent et la justice reste toujours muette parce qu'impuissante : les assassins du 15 août ont tout le temps de se mettre à l'abri. Loin de se défendre, les coupables attaquent : « C'est Ramel qui a provoqué les verdets, il a été victime de sa propre faute. »

Sur ordre, un magistrat courageux, M. de Caumont, a commencé l'instruction, il lui faut user d'astuces pour obtenir des témoins une parcelle de vérité. Au début de 1817, M. de Caumont était parvenu à extraire de la bande anonyme du 15 août 1815, six noms, contre lesquels les charges paraissent largement suffisantes.

Daussonne, Carrière et Angladet furent arrêtés et mis sous clé ; les trois autres s'évaporèrent.

L'enquête avait été dominée par la peur, le procès le fut aussi. Les onze témoins étaient circonvenus, menacés et les juges de même. Chacun dans la bonne société escomptait un acquittement : la solution la plus avantageuse pour la monarchie.

Le thème de la défense est pour le moins original : « Les trois inculpés sont-ils des assassins ? En aucune façon. Le coup de pistolet tiré par un inconnu

et qui atteignit Ramel suffisait, de l'aveu des chirurgiens à entraîner la mort ; les blessures faites ultérieurement, celles qu'on impute aux inculpés ont donc été sans conséquence, c'est un homme mort qu'ils auraient blessé et ils seraient tout au plus passible de la peine la plus douce. »

La cour finit par adopter la théorie de la défense et pourtant, la délibération dura neuf heures. Angladet fut acquitté, Daussonne et Carrière se voyaient condamnés à cinq ans de réclusion. Daussonne et Carrière furent exposés une heure au carcan et l'on ne sait si la foule déposa des fleurs à côté d'eux, comme c'était parfois le cas pour des condamnés qui lui était sympathique. Quant aux contumaces, on les jugea plus tard et les renvoya innocents.

Le meurtre de Ramel, c'est la perfection dans l'ignoble. Un ramas disparate de nobles mêlés à la canaille, qui s'érigent en justiciers ; le guet-apens soigneusement préparé ; au jour de « l'affaire » les autorités impuissantes, absentes ou complice ; des forces amenées pour la parade, respectant les bandits groupés devant la maison de Ramel ; les obsèques solennelles où les assassins sont pour partie présents ; l'instruction impossible et enfin des magistrats fermant les yeux.

Comme ensemble de férocité, de lâcheté et d'hypocrisie, on ne peut guère imaginer mieux. En tous les épisodes de la Terreur Blanche, celui qui eût Toulouse pour théâtre est l'un des plus révoltants.